

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 10 MARS 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois, le DIX du mois MARS à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique et ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DARCIS, Maire de la commune.

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Madame BLIN Marie-Annick est nommée secrétaire de séance.

Membres présents: MM. & Mmes DARCIS Philippe - BLIN Marie-Annick - CANIVET Aurélie - DESREUMAUX Gaëtan - DHAILLY Karine - GAUDECHON Ludovic - TOUZÉ Roland

Absent excusé : M. BARBIER Stéphane

Délibération n° 08/03/2023 - Tarif de la location de la salle socioculturelle (journée)

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de modifier la délibération n° 17/05/2022 prise le 13 mai 2022 pour inclure le tarif de la location de la salle socioculturelle (la journée).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal ne modifient pas les tarifs de la location de la salle Jacques BERTRAND et de la location de la salle socioculturelle mais ajoutent la location de la salle socioculturelle - la journée au 1^{er} avril 2023 :

Tarifs des locations de la salle « Jacques BERTRAND »

80€ pour les habitants de La Neuville-Sire-Bernard et 160€ pour les fois suivants

280€ pour les habitants des communes extérieures

70€ le vin d'honneur pour les habitants de La Neuville-Sire-Bernard et 90€ pour les fois suivantes

100€ le vin d'honneur pour les habitants des communes extérieures

-charges en plus au prix de la location ;

- o vaisselle gratuite pour les habitants de La Neuville-Sire-Bernard et vaisselle payante pour les habitants des communes extérieures. Une augmentation de 10% sera indiquée sur ce qui est cassable (voir le détail de la vaisselle) .
- o Une caution de 500€ sera exigée à la remise des clés, sous forme de chèque, en garantie des dommages qui pourraient être, éventuellement, être causés. Sans litige, le chèque sera rendu après la restitution des clés.
- o Une caution de 150€ sera exigée à la remise des clés, sous forme de chèque, en garantie des nuisances sonores qui pourraient être, éventuellement, être causées. Sans litige, le chèque sera rendu après la restitution des clés.
- o Toute intervention sur le limiteur sonore sera redevable de la caution.

Tarifs des locations de la salle socioculturelle

45€ pour les habitants de La Neuville-Sire-Bernard (charges en plus au prix de la location)

20€ pour les habitants de La Neuville-Sire-Bernard la journée (sans charge)

130€ pour les habitants des communes extérieures (charges en plus au prix de la location)

50€ pour les habitants des communes extérieures la journée (sans charge)

- o Une caution de 200€ sera exigée à la remise des clés, sous forme de chèque, en garantie des dommages qui pourraient être, éventuellement, être causés. Sans litige, le chèque sera rendu après la restitution des clés (vote 7 voix pour et 1 voix contre).

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé les Membres présents,

Pour copie conforme,

LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD, le 16/03/2023

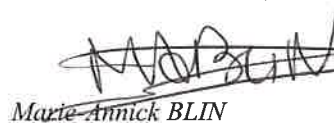
Le Maire,



Philippe DARCIS



La secrétaire de séance,



Marie-Annick BLIN

Publiée le 16/03/2023

Transmise au représentant de l'État le 16/03/2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.